

10.2 Les titres de Championne, Vice-championne sont attribués aux 1ères, 2èmes de chaque catégorie filles ainsi qu'une coupe pour chacune.

### **Article 12 Conduite des joueurs**

- Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs. Cela signifie que les joueurs ayant terminé leur partie doivent quitter la zone de jeu.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace buvette ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les analyses sont strictement interdites dans l'aire de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.
- Pendant une partie, les téléphones portables, les autres moyens électroniques de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs doivent être éteints et laissés dans le sac du joueur. L'utilisation de ces appareils durant la partie entraîne la perte de la partie. L'émission d'un son de ces appareils entraîne la perte de la partie.
- Pendant une partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu avec un sac dans lequel figure des téléphones portables, un autre moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Le joueur en infraction perdra la partie.

### **Article 13 Coups illégaux**

Pour toutes les catégories, la partie est perdue au bout du 2ème coup illégal.

### **Article 14 Réclamation**

Toute réclamation doit être transmise auprès de l'arbitre en chef par écrit et signée.

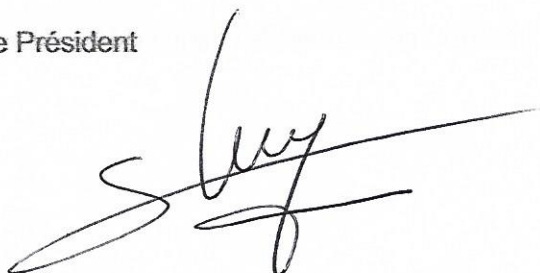
### **Article 15 commission**

Une Commission d'Appel est constituée au début des Championnats de l'Orne des jeunes.  
La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le directeur de la compétition ou son représentant,
- L'organisateur, ou son représentant,

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Le Président



Le secrétaire

